
RECOMMANDATIONS

CHAPITRE 4

1. Élaborer de manière interministérielle avec les parties prenantes et les territoires une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique avec des objectifs précis, des jalons temporels et des indicateurs de progression, en identifiant des secteurs prioritaires (par exemple l'eau, agriculture, forêt, assurance-risque).

2. Porter l'adaptation à l'échelle nationale et dans les territoires.

- L'exemplarité de l'État et sa redevabilité doivent être engagées, au même titre que pour l'atténuation.
 - L'État doit garantir le transfert de moyens et accompagner la montée en compétences des collectivités territoriales.
 - Les compétences de coordination des régions doivent être renforcées pour mettre en cohérence les actions conduites par les acteurs infra-régionaux en matière d'adaptation.
-

3. Améliorer la connaissance des impacts, y compris irréversibles, et la mesure des coûts du changement climatique, notamment sur les activités économiques, les actifs, le foncier, à plusieurs échelles territoriales et horizons temporels.

4. Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les programmes d'investissement liés à l'atténuation du changement climatique.

5. Renforcer et évaluer les actions d'information et de formation sur les conséquences du changement climatique, afin de développer une « culture du risque climatique et de l'adaptation ».

- Développer les services climatiques et l'effort de cartographie à différentes échelles spatiales et temporelles, afin de permettre à chacun de s'appropriier les risques liés à un climat qui change.
- Intégrer les impacts du changement climatique dans les formations initiales, professionnelles et continues, à destination des élus (quel que soit l'échelon), des administrations, des entreprises, et des médias.

6. Faire évoluer régulièrement les politiques d'adaptation et les réorienter pour répondre aux évolutions climatiques, mais aussi démographiques, sociales et économiques.

- Les réponses incrémentales source de mal-adaptation doivent être réversibles et limitées dans le temps. Elles doivent être soumises à des études d'impacts permettant une analyse coût-bénéfice et leurs effets négatifs sur l'atténuation doivent être compensés.
- Privilégier les solutions « sans regret » et celles qui offrent le maximum de co-bénéfices entre adaptation, atténuation et respect des objectifs de développement durable, pour garantir la transition juste. Les politiques de planification et d'aménagement du territoire ou les systèmes d'indemnisation doivent notamment être attentifs aux mécanismes d'exclusion sociale et territoriale.

Considérer comme prioritaires et développer les solutions fondées sur la nature.

7. Intégrer un climat qui change, dans une perspective systémique et dynamique, dans les politiques publiques existantes

- Inclure les impacts du changement climatique dans les documents d'information sur les risques (DICRIM, DDRM, IAL).
 - Intégrer les impacts sanitaires du changement climatique dans les réformes des régimes d'indemnisation et de la sécurité sociale.
 - Consolider les systèmes de gestion de crise la base d'une augmentation des besoins humains, matériels et logistiques, qui doit être mieux anticipée et évaluée.
 - Revoir les obligations des opérateurs d'importance vitale et de réseaux critiques et engager les transformations nécessaires pour assurer la continuité des services publics essentiels.
 - Abonder en budget de fonctionnement et d'investissement les différents acteurs en charge de la mise en œuvre de ces plans d'action et accompagner la montée en compétences.
-

8. Faire de l'aménagement du territoire et des territoires un levier d'action prioritaire.

- Les schémas d'aménagement territoriaux (SCOT, PLU, mais aussi SAGE, SDAGE) doivent systématiquement intégrer le climat qui change.
 - Intégrer le climat qui change dans les zonages réglementaires (Plans de prévention des risques naturels (PPRN), Plans de submersion rapides (PSR)). Faire évoluer les événements de référence et le zonage réglementaires en conséquence.
-